

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE

**VILLE
de
MORESTEL**

N° 16/2023	Objet : MISE A DISPOSITION DE BOUTEILLES DE GAZ A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2023
-------------------	---

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2019 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022
- Vu la proposition de la société AIR LIQUIDE SA, 6 rue Cognacq Jay – 75007 PARIS – pour la mise à disposition d’emballages de gaz à compter du 1^{er} mai 2023.

DECIDE :

Article 1

- DE REGULARISER cette proposition de mise à disposition auprès d’Air Liquide la location de :
 1. 2 BOUTEILLES DE GAZ N°FCT0070803 3.5KG AU PRIX DE 237.95€ TTC
- Pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2023.

Article 2

- DE REALISER toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l’Etat de l’arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 1^{ER} MAI 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL